

D A T A T RIMESTRIEL

Logement



La construction neuve de logements à fin juin 2025

Conjoncture en date réelle estimée

Au cours des 12 derniers mois, environ 3 400 logements ont été autorisés à la construction en Corse, soit une diminution significative de 15,6 % par rapport à fin juin 2024. Ce recul est particulièrement marqué en HauteCorse (26,4 %), en CorseduSud une légère baisse (0,8 %) est également observée.

La répartition des autorisations par type de logement en Corse reste proche de celle de la France métropolitaine : 65,3 % de logements collectifs (contre 65,6 % au niveau national), 9,9 % d'individuel groupé (contre 12,6 %), et 24,9 % de logements individuels purs (contre 21,7 %).

Dans le même temps, près de 2 800 logements ont effectivement été mis en chantier en Corse, traduisant une hausse de 15,2 %. Cette dynamique est portée par la forte augmentation des logements collectifs (+35,0 %, soit 1 600 logements commencés), tandis que les mises en chantier de logements individuels groupés et de logements individuels purs reculent respectivement de 4,1 % et 4,5 %.

Les logements autorisés

Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

Territoire	nombre	évolution		
		fin juin 2025	fin mars	fin déc. 2024
CorseduSud	17001	0,8%	11,2%	38,4%
HauteCorse	7003	26,4%	12%	6%
Corse	400341	15,6%	11,6%	16,8%
Francemétro.	100	2%	8,5%	13,1%

Les données du dernier trimestre sont des données brutes provisoires en date réelle arrondies à la centaine.

Source : SDES, Sit@del estimations au 31/06/2025.

Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

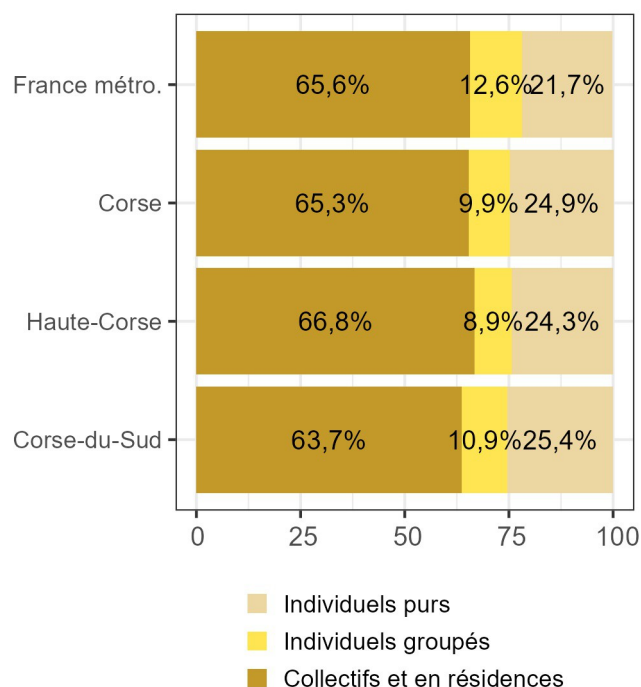
Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Tota	3400	15,6%	2%
Individuels purs	850	12,7%	3,1%
Individuels groupés	300	0,3%	5%
Collectif set en résidences	2250	18,5%	3,2%



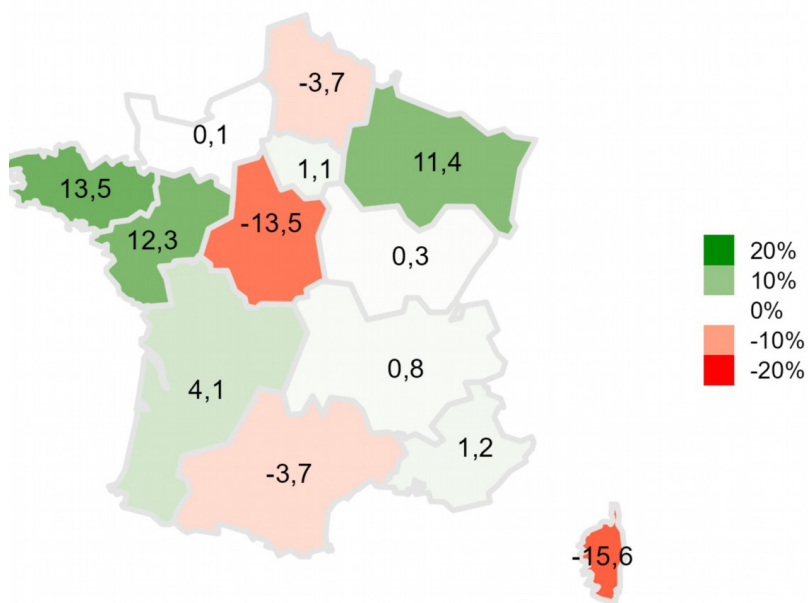
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Corse
Service Connaissance Information Logement (SCIL)

Centre administratif Paglia Orba, Lieudit La croix d'Alexandre, Route d'Alata, 20090 AJACCIO

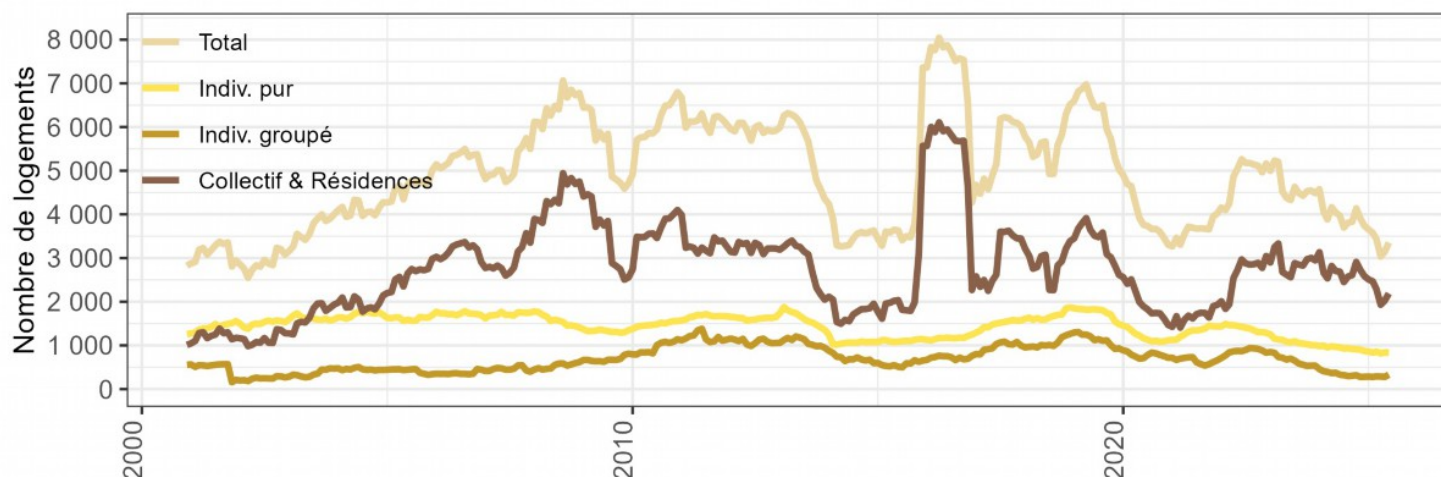
Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois par type



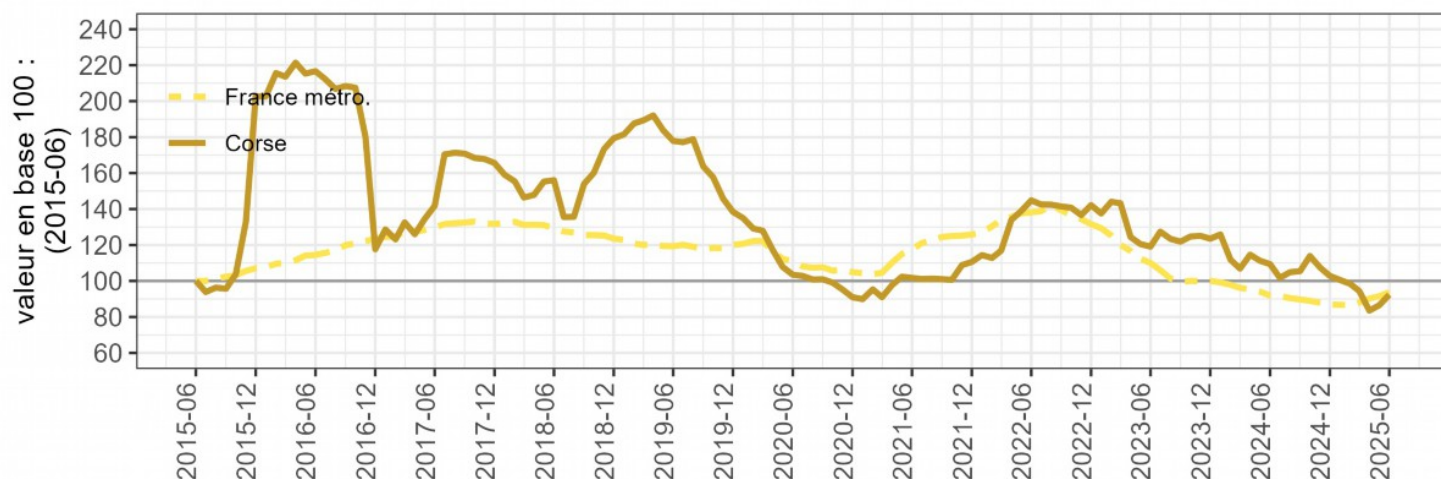
Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

Les logements commencés

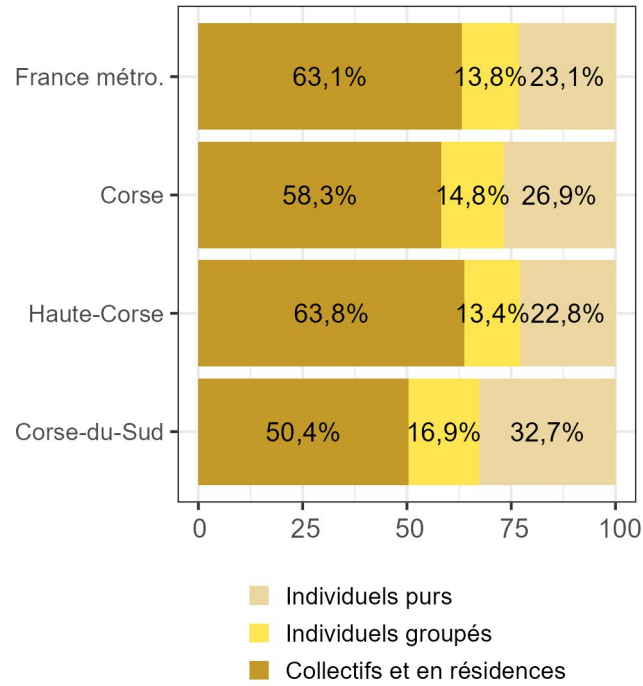
Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	nombre	évolution		
		fin juin 2025	fin mars 2025	fin déc. 2024
CorseduSud	11501	9%	12,7%	14,6%
HauteCorse	6502	20%	11,4%	5,9%
Corse	800276	15,2%	12%	9,4%
Franceméto.	100	2,7%	0,7%	8,8%

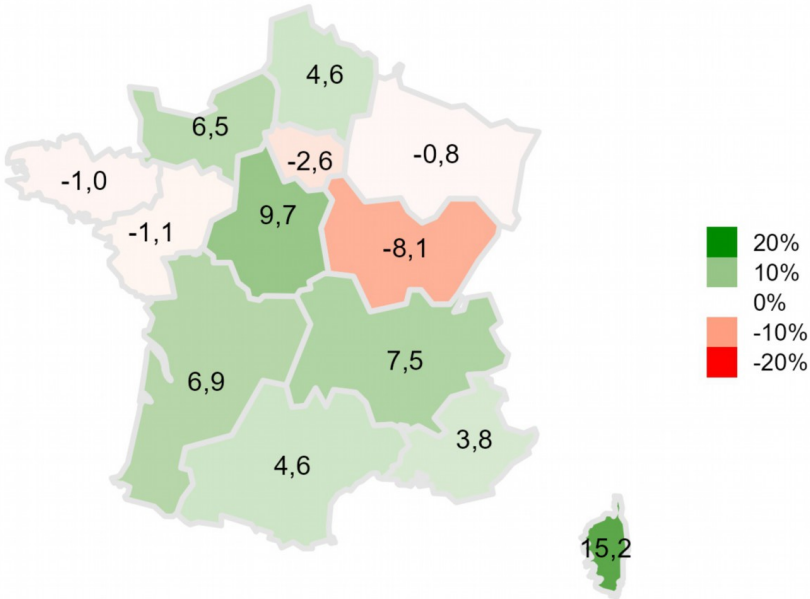
Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France méto.
Tota	2800	15,2%	2,7%
Individuelspurs	800	4,5%	15,1%
Individuelsgroupés	400	4,1%	17%
Collectifseten résidences	1600	35%	8,1%

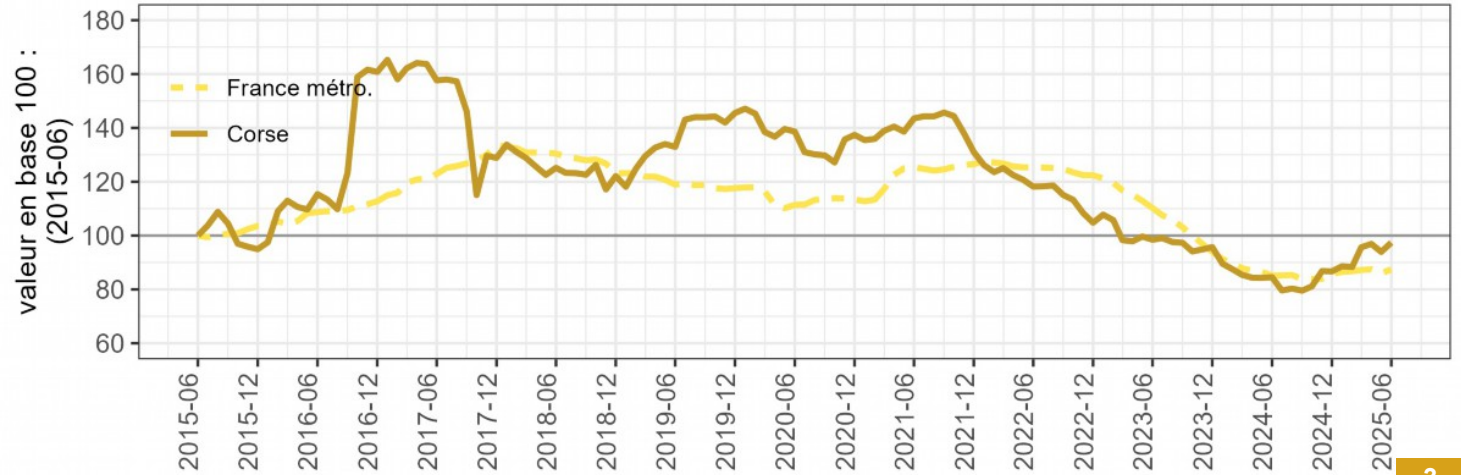
Cumul des logements commencés les 12 derniers mois par type



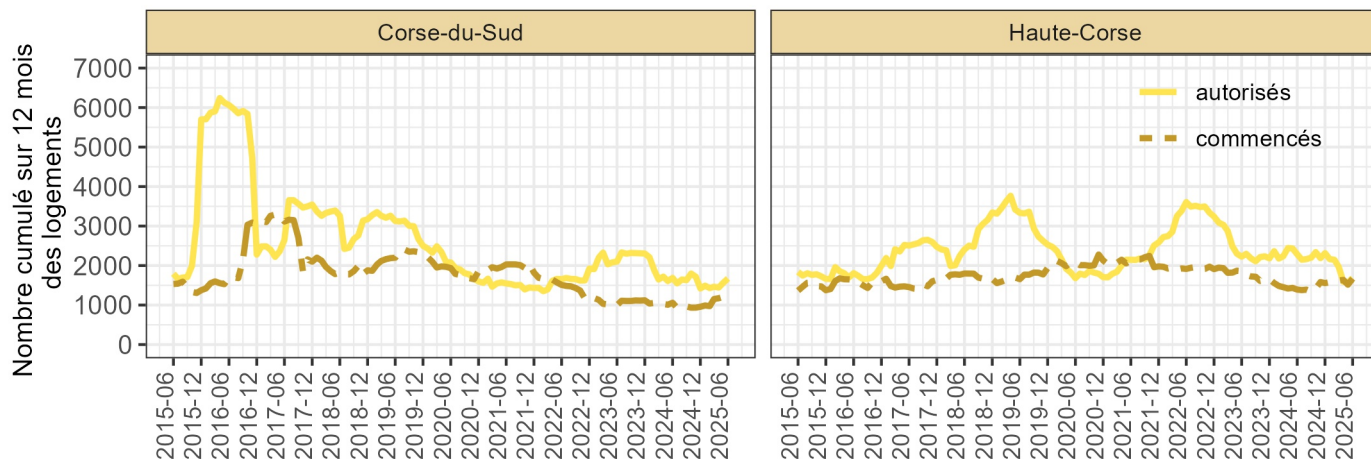
Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution par département



Source :

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

Méthodologie :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (Etat, Collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ;

Trois mois sont également nécessaires pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement.

Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le **guide d'utilisation** de la base téléchargeable sur le site Internet du SDES.

Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement : Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.

Date de publication : août 2025

Directeur de publication : Jean François BOYER (Directeur Régional)

Rédaction et mise en pages : Observatoire du logement

Une production du service connaissance information logement (SCIL),

réalisée sur des logiciels libres et gratuits : Scribus, R